



BUDGET 2017

1. MESSAGE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

LES REVENUS

Les estimations de la fiscalité des personnes morales et des personnes physiques effectuées par l'Administration Fiscale Cantonale pour l'année 2017 s'inscrivent dans un environnement incertain de notre économie et du cadre de notre fiscalité cantonale.

En raison de cette volatilité, nous avons pris l'option de ne pas augmenter les recettes fiscales prévues par le canton même si, au vu des résultats 2015, on peut raisonnablement penser que les prévisions 2017 des recettes fiscales pour les personnes morales sont très prudentes.

Quant aux estimations de recettes de la taxe professionnelle communale, réalisées par notre administration, celles-ci se basent sur la production des années précédentes, sur des déclarations reçues au 1^{er} septembre et enfin sur des informations en notre possession. Pour l'exercice 2017, il est tenu compte d'une baisse du taux intervenu au 1^{er} janvier 2016 pour le groupe 150B (établissements bancaires). D'autre part, nous avons intégré, autant que faire se peut, des changements de statuts et les réorganisations touchant les grandes entreprises sur notre territoire.

Les revenus des prestations ont été adaptés et tiennent également compte de la généreuse donation d'un bien immobilier à notre ville pour un montant de 1,45 mio qui sera enregistré en 2017. Cette donation nous a permis de proposer un budget sans augmentation du taux de centime additionnel tout en garantissant l'essentiel des prestations de la commune.

LES CHARGES

Notre administration, qui a entrepris depuis plusieurs années une vaste réforme sur les charges, voit sa marge de manœuvre pour trouver de nouvelles économies, n'impliquant pas de remise en question des nécessaires prestations à la population, être très limitée.

Le budget 2017 prévoit des charges et des recettes en augmentation de 6 millions par rapport au budget 2016 en raison de procédures comptables et de charges contraintes. Pour comparer les deux budgets, il faut en premier lieu éliminer les nouvelles écritures comptables que nous retrouvons également au niveau des revenus. Il s'agit ici, d'une part et à l'instar de la comptabilisation des gratuits, d'écritures introduites pour des questions de transparence et de règle comptable, et, d'autre part, d'écritures en lien avec la nouvelle répartition des tâches entre le canton et les communes.

Rien que cette dernière fait augmenter nos totaux de charges et de revenus d'environ CHF 3 mio entre le budget 2017 et les précédents exercices.

A cela se rajoutent les charges contraintes sur lesquelles la commune n'a que très peu d'emprise, comme par exemple, les frais du SIS, GIAP, ACG, CIDEDEC (+ CHF 442'368) ainsi que le niveau des amortissements qui varie en fonction des nouveaux projets à amortir et de ceux arrivés à échéance. Ainsi, malgré des investissements très raisonnables, nous nous trouvons avec 1,14 mio d'augmentation dans la ligne amortissements entre 2016 et 2017. Il faut aussi prendre en compte les annuités du personnel qui sont liées aux statuts. Enfin, les projets votés entraînent des coûts (location, entretien, augmentation subventions, personnel, ...) qui sont désormais incontournables.

Si nous effectuons une comparaison précise entre le budget 2016 et le budget 2017 nous constatons que les charges de la commune sur lesquelles nous pouvons agir sont en diminution d'environ CHF 0.60 mio. Et ce bien qu'après plusieurs millions d'économie depuis 2012, le potentiel d'économies soit désormais bien plus restreint.

Afin d'équilibrer le budget, nous avons renoncé à plusieurs projets tels les engagements de délégués à l'Energie ou à la promotion économique. A cela s'ajoutent des coupes importantes dans des lignes grâce à des internalisations ou/et des mesures d'économies telles les dépenses énergétiques, l'organisation des promotions, l'enlèvement des Tags, le nettoyage des abribus, les frais de téléphonie, les frais de réception, de l'organisation ou encore l'entretien des routes et trottoirs.

Enfin, le Conseil administratif a dû se résoudre à réduire certaines prestations et gratuités à l'instar de la suppression d'un concert d'automne, la réduction de l'aide au développement, la réduction des gratuités des entrées et de l'Aquagym à la piscine, la réduction du montant prévu pour le contrat de quartier Tambourine, la baisse des frais d'acquisition d'ouvrages à la bibliothèque et de celle concernant Carougeroule ainsi que la suppression de la ligne liée au plan de mobilité.

DESCRIPTIF	CHFMIO
Répartition des tâches	+ 3.0
Amortissements	+ 1.2
SIS, GIAP, ACG, etc	+0.5
Subvention EVE Pinchat	+0.4
Ajustement subventions pérennes (EVE's, AFJGSO, Théâtre Alchimic)	+0.30
Péréquation financière	+0. 6
TOTAL ENV.	6.00

NATURE 31 BIENS SERVICES ET MARCHANDISES

Comme vous pouvez le constater dans le comparatif ci-dessous (en éliminant les écritures des gratuités pour une question de comparabilité) les biens services et marchandises sont en diminution entre le budget 2016 et le projet de budget 2017. L'augmentation entre le réel 2013 et le budget 2017, soit CHF 444'000, provient essentiellement de l'augmentation des divers locaux en location pour un montant de CHF 440'000 (Eve de Pinchat, CHF 178'650).

CHF/mio	Réel 2013	Réel 2014	Réel 2015	Budget 2016	Budget 2017
Totaux nature 31	21.04	21.06	21.37	22.60	22.04
./Gratuités	1.16	1.26	1.65	1.61	1.72
Total	19.88	19.80	19.72	20.99	20.32

NATURE 32 INTÉRÊTS PASSIFS

Les intérêts de la dette sont également en nette diminution depuis 2013. Deux raisons à cela : le loyer de l'argent coûte moins cher et la mise en place d'une stratégie performante de la gestion de la dette.

CHF/mio	Réel 2013	Réel 2014	Réel 2015	Budget 2016	Budget 2017
Nature 322	0.44	0.46	0.25	0.20	0.16

NATURE 33 AMORTISSEMENTS

Les amortissements du patrimoine administratif (nature 331) qui sont en relation avec les crédits votés par le Conseil municipal augmentent entre le budget 2016 et le budget 2017 de CHF 1.14 mio après un tassement entre les années 2014 et 2016.

CHF/mio	Réel 2013	Réel 2014	Réel 2015	Budget 2016	Budget 2017
Nature 331	14.99	11.40	12.64	13.40	14.55

NATURE 34 CONTRIBUTION A D'AUTRES COLLECTIVITÉS

Cette nature est composée essentiellement de deux types de charges, la péréquation financière intercommunale et la compensation financière aux communes françaises. Après quelques années en nette diminution, la péréquation financière augmente entre le budget 2016 et le budget 2017 de CHF 0.73 mio. La rétrocession aux communes françaises quant à elle reste stable.

CHF/mio	Réel 2013	Réel 2014	Réel 2015	<i>Budget 2016</i>	<i>Budget 2017</i>
Nature 341	3.44	2.09	0.86	0.97	1.71
Nature 346	4.31	4.40	4.52	4.70	4.69

NATURE 35 DEDOMMAGEMENT A DES COLLECTIVITES PUBLIQUES

Pour la nature 351 dédommagement au canton, l'augmentation vient pour CHF 70'000 de la FAS'e et CHF 52'000 des frais de perception des impôts. Les CHF 500'000 d'augmentation entre le budget 2016 et 2017 de la nature 352 dédommagement aux communes vient pour CHF 70'000 du SIS et CHF 370'000 du GIAP ainsi que CHF 32'000 pour les frais du SIACG.

CHF/mio	Réel 2013	Réel 2014	Réel 2015	<i>Budget 2016</i>	<i>Budget 2017</i>
Nature 351	2.65	2.84	3.25	3.10	3.25
Nature 352	2.62	2.81	3.13	3.34	3.85

NATURE 36 CONTRIBUTION A D'AUTRES COLLECTIVITÉS (SUBVENTIONS)

Concernant la nature 365 subvention aux institutions, comme expliqué en préambule, CHF 2.6 mio doivent être déduits pour des questions comptables en lien avec la répartition des tâches (somme que nous retrouvons également dans les revenus). Les CHF 600'000 (augmentation réelle) d'écart entre le budget 2016 et 2017 viennent essentiellement de l'augmentation au Théâtre Alchimic pour un montant de CHF 100'000, l'annualisation de la subvention à l'EVE de Pinchat pour un montant complémentaire de CHF 358'000 et pour CHF 197'500 d'augmentations de subventions aux diverses EVE.

La diminution de CHF 180'000 en relation avec la nature 367 aide aux pays en voie de développement vient d'un choix du Conseil administratif de réduire pour 2017 le taux attribué à cette nature de 1 % à 0.85 % en raison de la nécessité d'équilibrer le budget.

CHF/mio	Réel 2013	Réel 2014	Réel 2015	<i>Budget 2016</i>	<i>Budget 2017</i>
Nature 365	12.29	13.26	12.93	14.00	17.21
Nature 367	0.90	0.95	0.95	1.00	0.82

CONCLUSION DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le budget proposé est réaliste, pragmatique et équilibré. Il inclut des mesures importantes pour contenir les charges. Ce n'est que grâce à ces efforts sur les charges et à la comptabilisation d'une donation d'une valeur de 1,45 mio que le budget 2017 a pu être équilibré sans coupes drastiques dans les prestations.

Conscients que les charges contraintes, les investissements et les besoins de prestations pour nos citoyens vont aller crescendo si ce n'est qu'en raison de la croissance démographique, le Conseil administratif est convaincu qu'il faudra prochainement se résoudre à revoir le taux de centime additionnel qui reste, à Carouge, très en-dessous des taux appliqué dans les autres communes urbaines.

La forte dépendance de notre ville à la fiscalité des entreprises rend nos recettes fiscales très incertaines. Notre commune passant rapidement d'un boni de 10 millions à un exercice budgétaire difficile, cela complique fortement la planification des prestations à moyen et long termes.

Toutefois, après concertation avec les partis politiques représentés au Conseil municipal et en raison d'une généreuse donation d'un immeuble à notre ville qui sera comptabilisée en 2017, le Conseil administratif a renoncé à proposer l'augmentation du taux de centime additionnel pour le budget 2017.

Pour conclure, le Conseil administratif aimerait rappeler les points suivants :

- Le budget proposé est équilibré ;
- Le différentiel entre les charges et les revenus a pu être comblé grâce d'une part à des économies substantielles dans plusieurs domaines (rationalisation mais également aide au développement, gratuités, prestations culturelles, agenda 21, ...) et à un revenu extraordinaire lié à la donation d'un bien immobilier ;
- Les nouvelles prestations, les besoins des institutions partenaires (crèche Pinchat,...) et les augmentations des charges incompressibles (annuités, loyers, ...) sont incluses dans ce budget ;
- Un renforcement de certains services est intégré dans le budget 2017 afin de pouvoir délivrer les prestations, et répondre aux besoins de la population et aux défis de notre Commune.

Nous espérons que votre Conseil accueillera cette proposition de budget dans un esprit constructif et positif et saisissons ce moment pour remercier l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de notre administration pour leur investissement au quotidien en faveur de notre ville et de sa population ainsi que pour les efforts fournis en matière de rationalisation.

Le Conseil administratif

2. MONTANTS TOTAUX DES COMPTES

2.1. COMPARAISON DES REVENUS AVEC L'ANNÉE PRÉCÉDENTE ET LE BUDGET

CHF/mio	Réel 2015	Budget 2016	Budget 2017
	108.541	102.994	108.672
Variation par rapport à B2017	-0.131 -0.12%	-5.678 -5.22%	

Dont imputations internes de CHF **3.930**

Pour des revenus nets de CHF **104.742**

2.2. OBSERVONS MAINTENANT LES CHARGES

CHF/mio	Réel 2015	Budget 2016	Budget 2017
	100.467	102.505	108.634
Variation par rapport à B2017	-8.167 -7.52%	-6.129 -5.64%	

Dont imputations internes de CHF **3.930**

Pour des charges nettes de CHF **104.704**

Le budget 2017 dégage ainsi un excédent de produits de CHF **0.038**

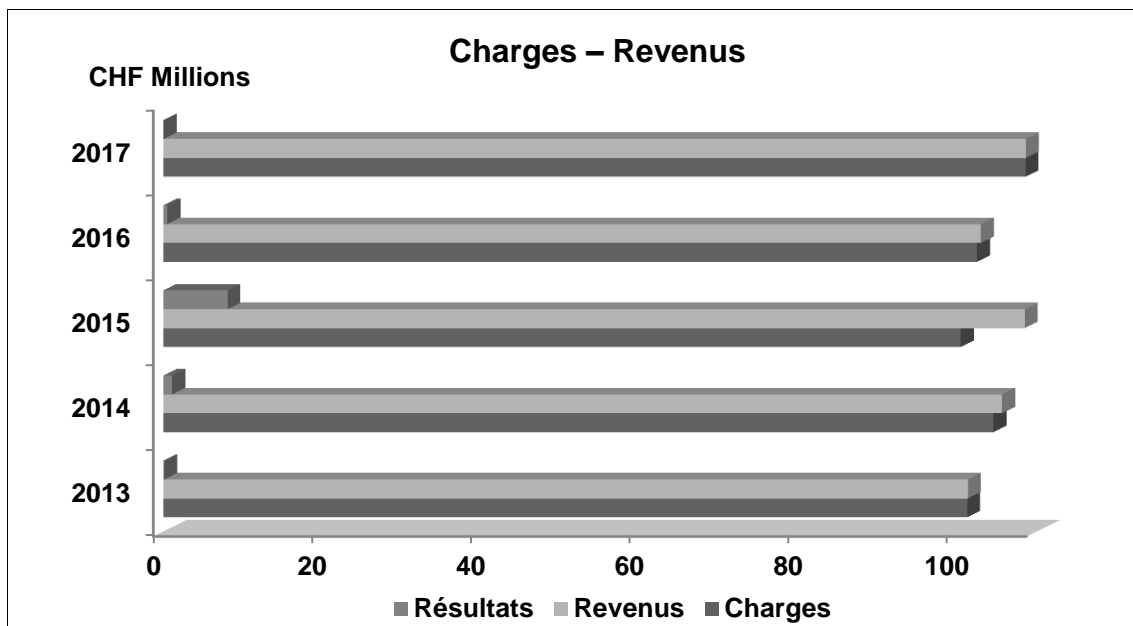
2.3. EVOLUTION DES CHARGES ET REVENUS DEPUIS 2013

CHF/mio	2013	2014	2015	B 2016	B 2017
Charges	101.277	104.598	100.467	102.505	108.634
Revenus	101.378	105.689	108.541	102.994	108.672
Résultats	0.101	1.091	8.074	0.489	0.038

Depuis 2013, les charges (y.c. imputations internes) ont augmenté de CHF 7 mio [+7%], les revenus (y.c. imputations internes) progressent d'environ CHF 7 mio [+7%]. A noter que depuis 2012, la comptabilisation des « gratuités » a un impact sur le total puisqu'il augmente artificiellement le total des charges et des revenus.

Cette augmentation est à mettre en regard des points suivants :

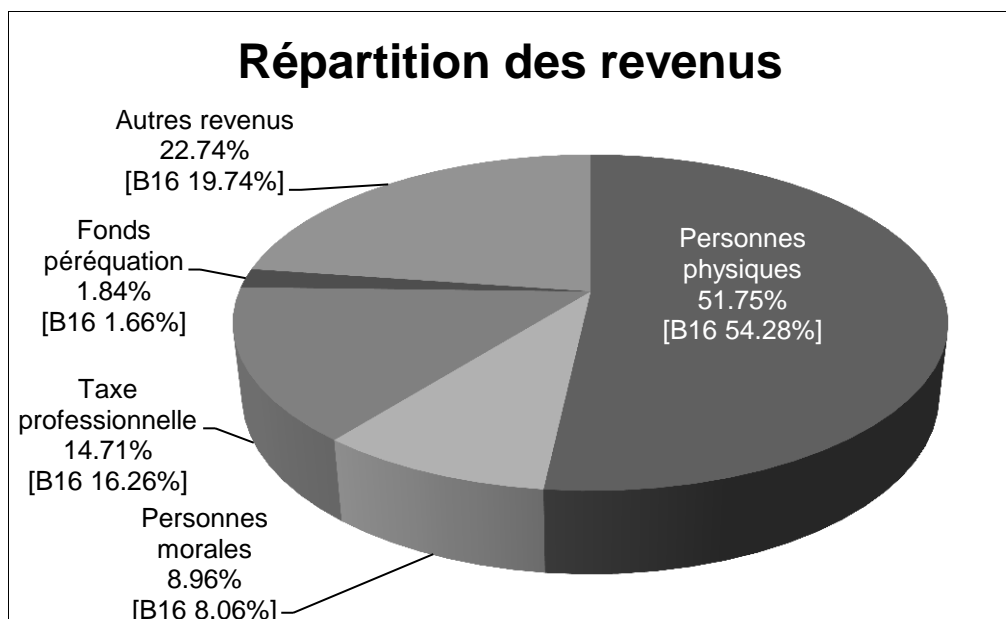
- L'augmentation de la population qui était en 2013 de 20'958 habitants pour passer en 2016 à 22'006 [+5%];
- La comptabilisation pour plus de transparence des gratuités et des écritures internes qui a pour conséquence d'augmenter les charges et les recettes (plus de CHF 3 mio rien que pour 2017)



3. REVENUS

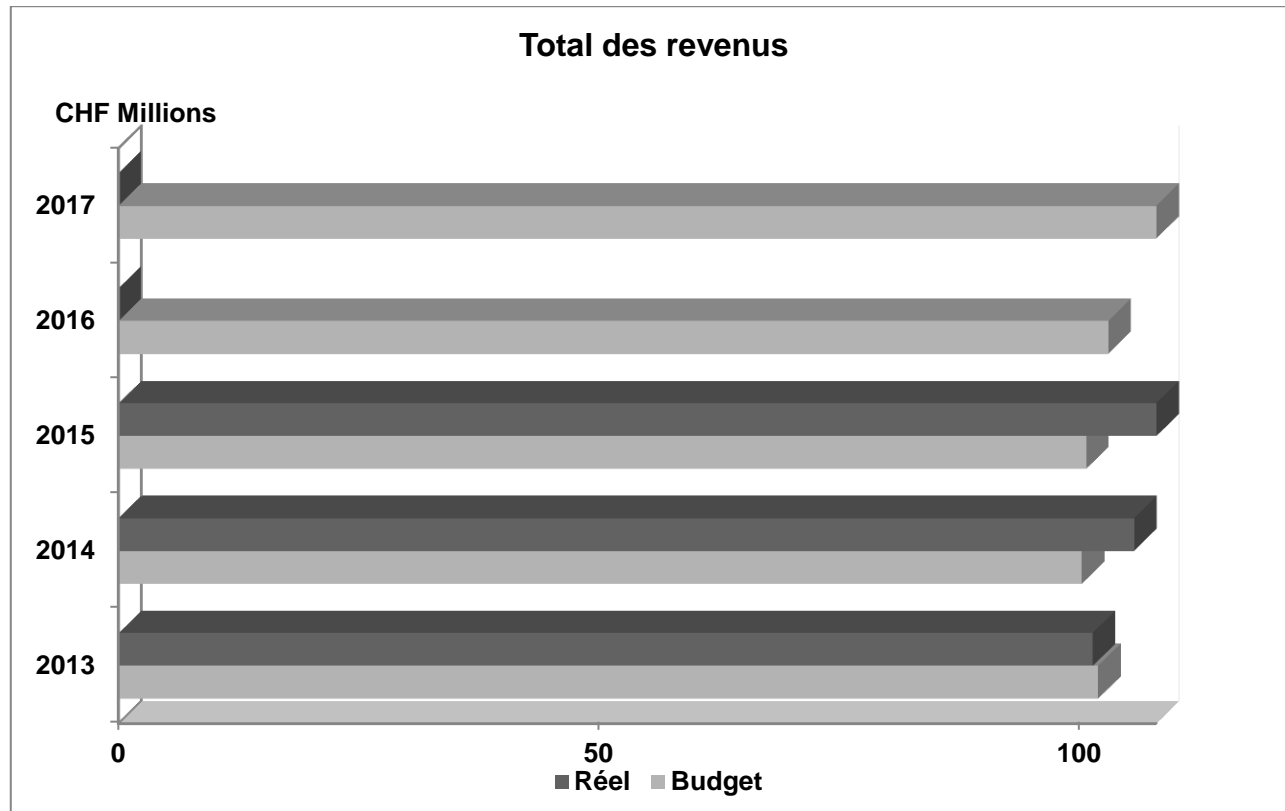
3.1. RÉPARTITION DES REVENUS

	2017	CHF/mio	%
Personnes physiques		56.233	51.75%
Personnes morales		9.735	8.96%
Taxe professionnelle		15.984	14.71%
Fonds péréquation		2.004	1.84%
Autres revenus		24.716	22.74%
Total		108.672	100%



3.2. EVOLUTION DES RECETTES FISCALES ET DES REVENUS EN GÉNÉRAL

CHF/mio	Réel 2013	Réel 2014	Réel 2015	Budget 2016	Budget 2017
Personnes physiques	55.007 54.26%	53.672 50.78%	54.803 50.49%	55.910 54.29%	56.233 51.75%
Personnes morales	6.225 6.14%	10.794 10.21%	15.238 14.04%	8.300 8.06%	9.735 8.96%
Taxe professionnelle	17.085 16.85%	20.583 19.48%	18.116 16.69%	16.745 16.25%	15.984 14.71%
Fonds péréquation	0 0.00%	0 0.00%	0 0.00%	1.710 1.66%	2.004 1.84%
Impôts spéciaux	0 0.00%	0 0.00%	0 0.00%	0 0.00%	0 0.00%
Impôts sur les chiens	0.043 0.04%	0.050 0.05%	0.049 0.05%	0.050 0.05%	0.048 0.04%
Total	78.360 77.29%	85.099 80.52%	88.206 81.27%	82.715 80.31%	84.004 77.30%
Autres [hors fiscalité]	23.018 22.71%	20.590 19.48%	20.335 18.73%	20.279 19.69%	24.668 22.70%
Total	101.378 100.00%	105.689 100.00%	108.541 100.00%	102.994 100.00%	108.672 100.00%



3.3. QUELQUES COMMENTAIRES CONCERNANT NOS RENTRÉES FISCALES

Le budget 2017 est établi avec un centime additionnel à 39.

La Ville de Carouge va recevoir du Fonds de péréquation financière la somme de CHF 2 mio.

PERSONNES PHYSIQUES

Comme chaque année, l'Etat nous informe sur les recettes fiscales et nous devons adapter les chiffres, autant que possible, à la réalité de notre commune.

La méthode d'évaluation par l'Etat se décompose en trois étapes pour les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques imposées au barème ordinaire :

- Application des hypothèses par source et par tranche de revenu et de fortune au plan cantonal.
- Calcul de l'évolution de l'impôt cantonal par tranche de revenu et de fortune.
- Application des taux de croissance de l'impôt par tranche de revenu et de fortune, en tenant compte de la structure des contribuables de chaque commune.

Les estimations des recettes fiscales se basent sur l'évolution de la conjoncture économique et sur les recettes fiscales connues au moment où elles ont été élaborées par l'Etat, à savoir en août 2016.

L'accroissement des recettes entre 2015 et 2016 est estimé à 1.4 % et de -1.1 % sur l'impôt sur la fortune.

L'accroissement des recettes entre 2016 et 2017 est estimé à 1.9 % et de 3.0 % sur l'impôt sur la fortune.

Pour rappel, la votation du 27 septembre 2009 (L 10199) impacte nos rentrées fiscales d'environ CHF 4 mio. Les effets se sont déployés en deux étapes soit sur 2010 et 2011.

PERSONNES MORALES

L'impôt sur le bénéfice et le capital (PM) devrait être en augmentation +10.67 % entre l'impôt estimé 2016 et 2017.

3.4. TABLEAUX – FISCALITÉ

3.4.1. PERSONNES PHYSIQUES - SOURCE DES REVENUS

CHF/mio	Réel 2013	Réel 2014	Réel 2015	Budget 2016	Budget 2017
Exercice courant					
Barème ordinaire (IBO)	39.881	39.831	39.530	41.557	40.915
Prestation en capital	0.779	0.258	0.595	0.521	0.545
A la source	13.442	13.549	14.850	13.832	14.773
Total année courante	54.103	53.638	54.975	55.910	56.233

Impôt barème ordinaire = IBO = s/revenu et fortune

Impôt prestation en capital = IPC = par exemple versement 2^e pilier = taxation séparée

3.4.2. PERSONNES MORALES - SOURCES DES REVENUS

CHF/mio	Réel 2013	Réel 2014	Réel 2015	Budget 2016	Budget 2017
Exercice courant	6.597	8.484	12.018	8.300	9.735

3.4.3. TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE

CHF/mio	Réel 2013	Réel 2014	Réel 2015	Budget 2016	Budget 2017
Exercice courant	16.611	16.611	16.384	16.745	15.984

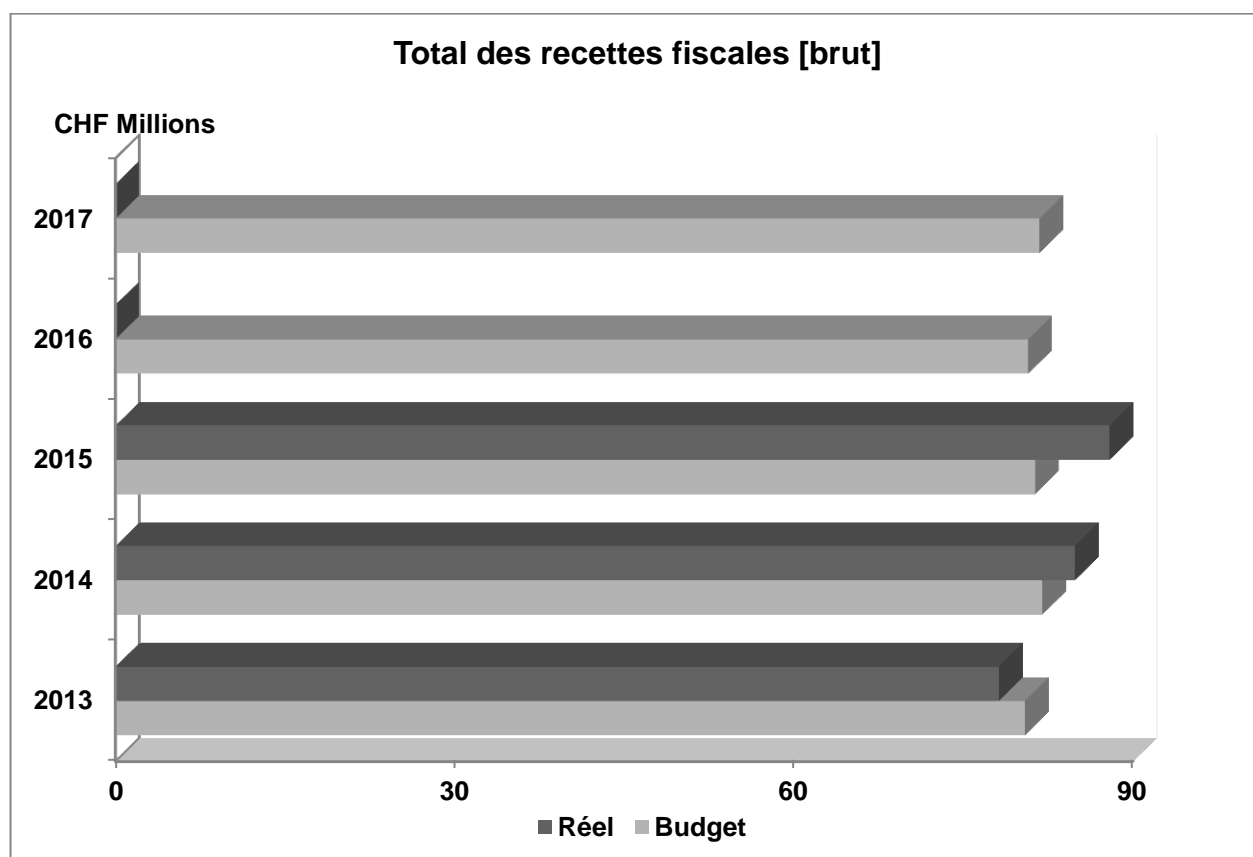
3.4.4. VALEUR DU CENTIME PERSONNES PHYSIQUES (PP) - PERSONNES MORALES (PM)

Cts			Valeur brute du centime CHF		Valeur de production d'un centime CHF		*Population 30.06		Valeur du centime par habitant CHF	
2017	2016		2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
39	39	PP	56'233'000	55'910'000	1'441'872	1'433'590			65.52	66.84
39	39	PM	9'735'000	8'300'000	249'615	212'821			11.34	9.92
Total			65'968'000	64'210'000	1'691'487	1'646'411	22'006	21'448	76.86	76.76

*Dès 2014, la population résidente par communes est donnée trimestriellement, par conséquent les dernières données sont du 2^{ème} trimestre.

3.4.5. TOTAL DES RECETTES FISCALES [BRUT]

CHF/mio	2013	2014	2015	2016	2017
Budget	80.416	81.934	81.319	80.710	81.718
Réel	78.116	84.828	87.919	0	0

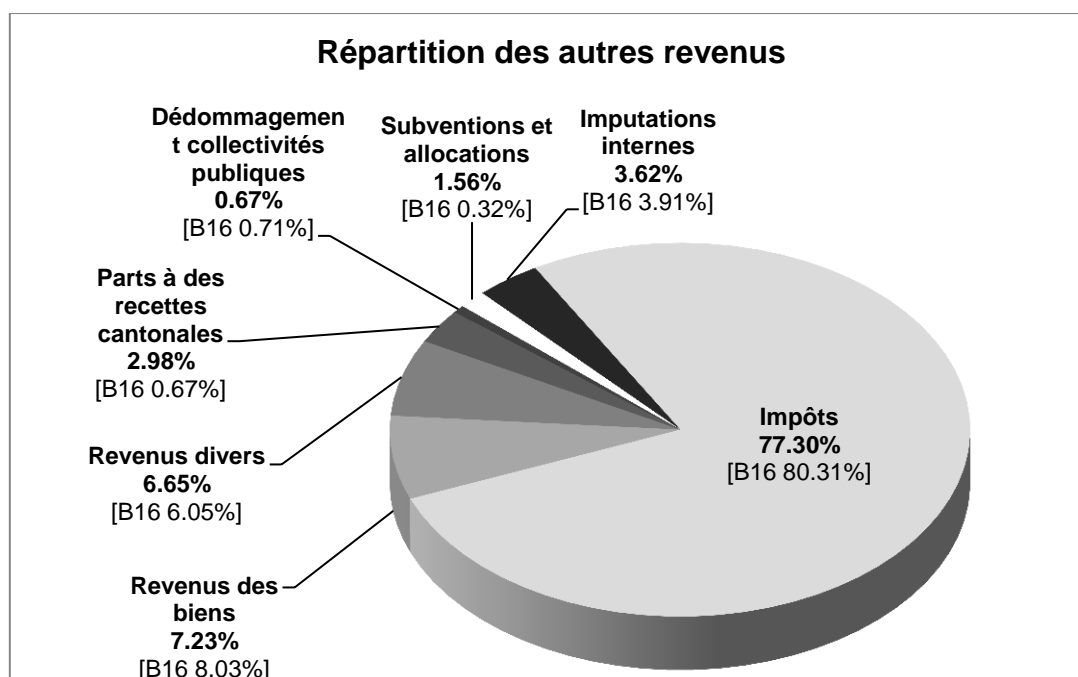


3.5. COMPOSITION DES AUTRES REVENUS (HORS FISCALITÉ)

Les CHF 24.668 mio des autres revenus se répartissent de la manière suivante :

Nature	Désignation	Budget 2016	Δ	Budget 2017	%
		CHF/mio	B17 – B16 CHF/mio	CHF/mio	
42x	Revenus des biens	8.274	-0.416	7.858	31.86%
43x	Revenus divers	6.228	0.998	7.226	29.29%
44x	Parts à des recettes cantonales	0.692	2.549	3.241	13.14%
45x	Dédommagements à des collectivités publiques	0.732	-0.009	0.723	2.93%
46x	Subventions et allocations	0.323	1.367	1.690	6.85%
49x	Imputations internes	4.030	-0.100	3.930	15.93%
Total		20.279	4.389	24.668	100.00%

Répartition de revenus	CHF/mio	%
Impôts	84.004	77.30%
Revenus des biens	7.858	7.23%
Revenus divers	7.226	6.65%
Parts à des recettes cantonales	3.241	2.98%
Dédommagements à des collectivités publiques	0.723	0.67%
Subventions et allocations	1.690	1.56%
Imputations internes	3.930	3.62%
Total	108.672	100.00%

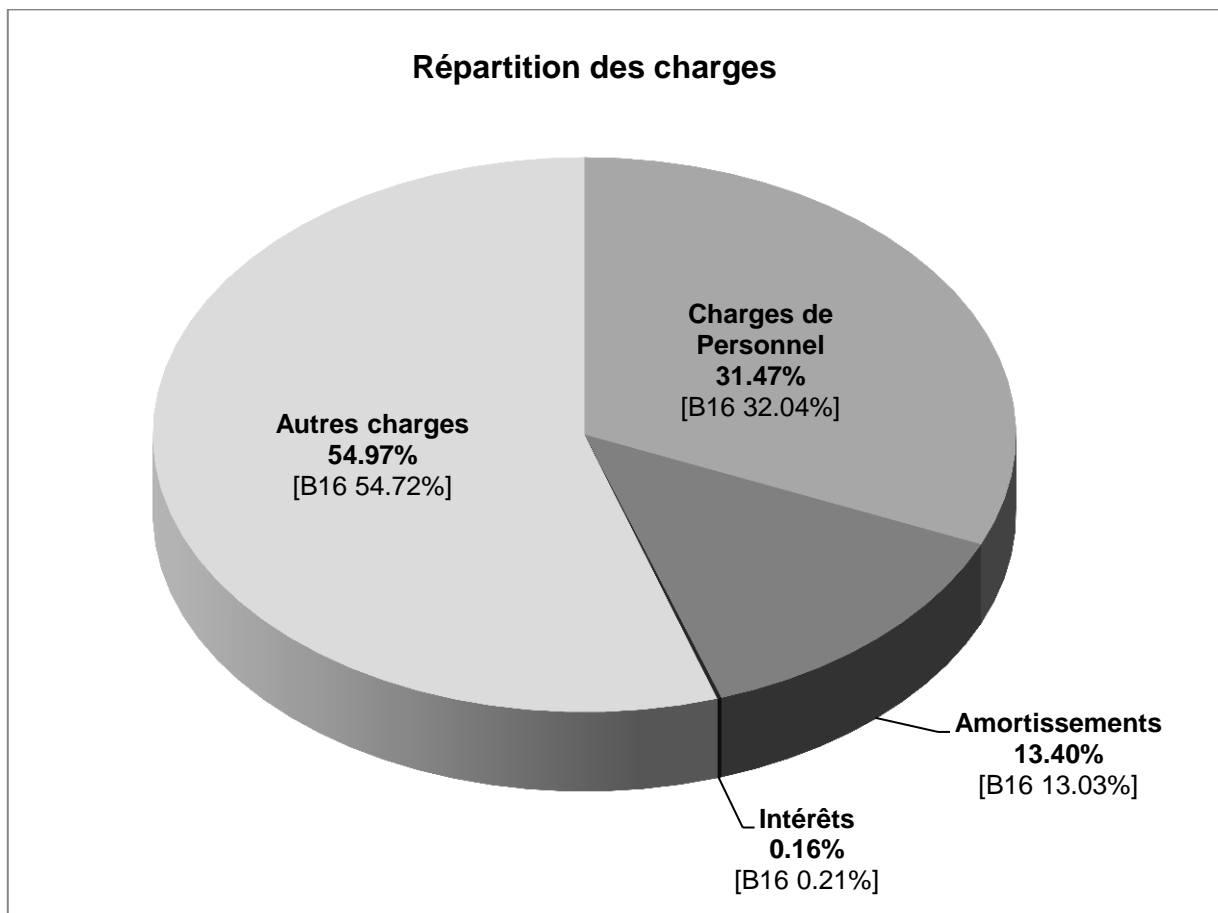


4. CHARGES

4.1. LA RÉPARTITION DES CHARGES S'EFFECTUE DE LA MANIÈRE SUIVANTE :

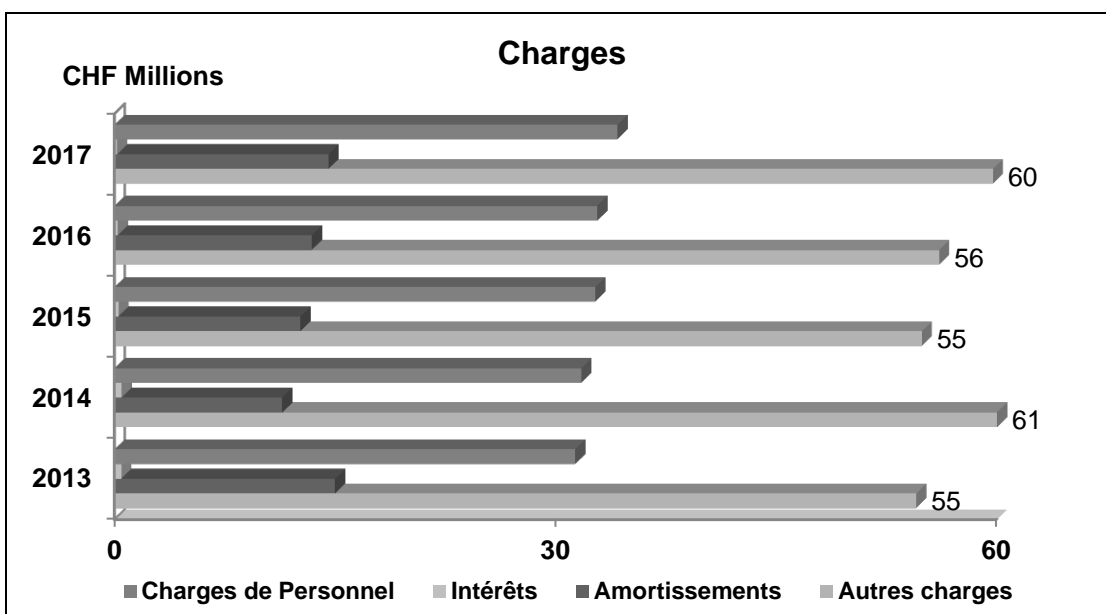
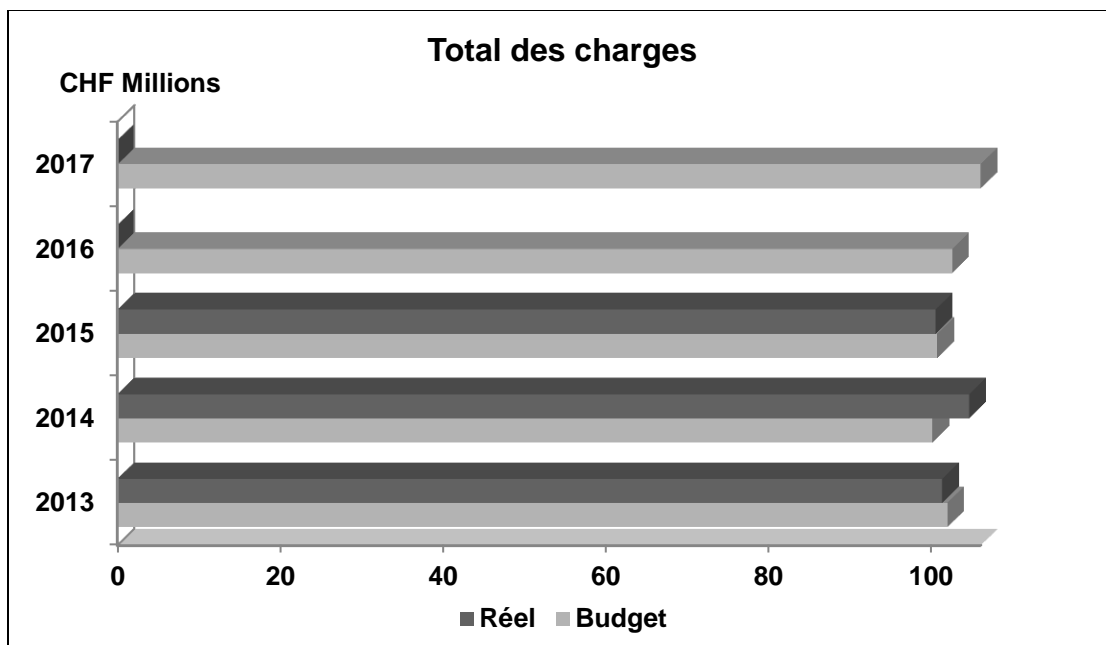
Répartition des charges	CHF/mio	%
Charges de personnel [301-305]*	34.191	31.47%
Amortissements [331]	14.552	13.40%
Intérêts [32x]	0.172	0.16%
Autres charges	59.719	54.97%
Total	108.634	100.00%

*non compris : les remboursements des assurances (perte de gain).



4.2. EVOLUTION DES CHARGES EN GÉNÉRAL

CHF/mio	Réel 2013	Réel 2014	Réel 2015	Budget 2016	Budget 2017
Personnel	31.328 30.93%	31.735 30.34%	32.680 32.53%	32.817 32.02%	34.191 31.47%
Intérêts	0.455 0.45%	0.477 0.45%	0.264 0.26%	0.220 0.21%	0.172 0.16%
Amortissements	14.989 14.80%	11.401 10.90%	12.638 12.58%	13.407 13.08%	14.552 13.40%
Autres	54.505 53.82%	60.985 58.31%	54.885 54.63%	56.061 54.69%	59.719 54.97%
Total	101.277 100%	104.598 100%	100.467 100%	102.505 100%	108.634 100%

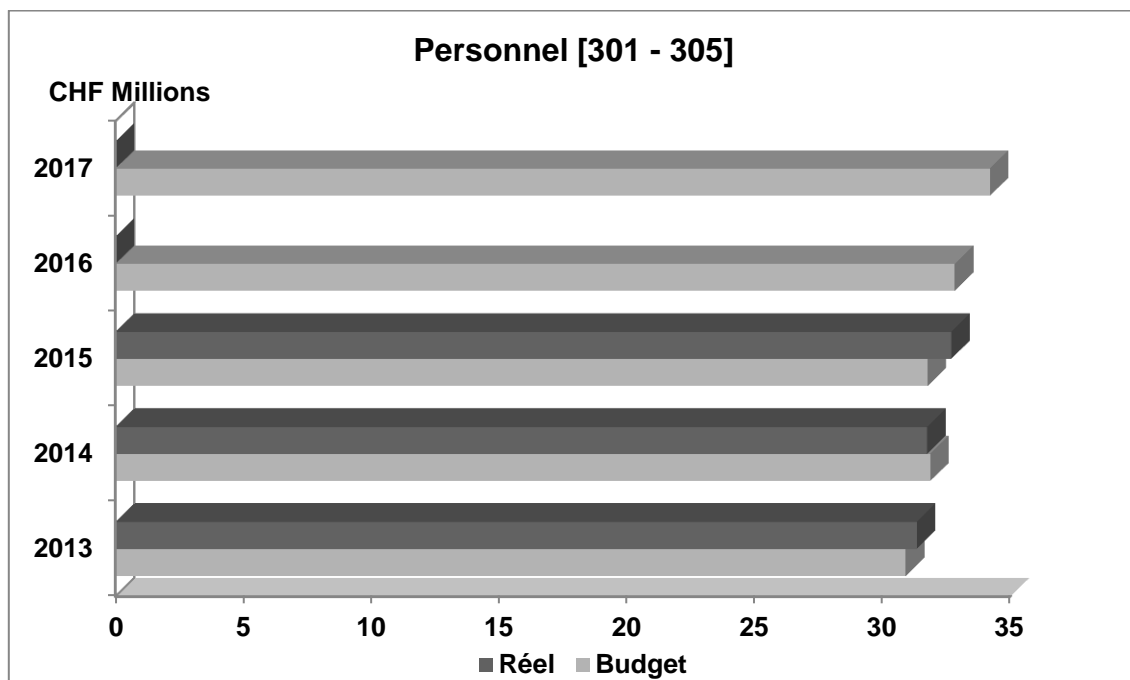


4.3. TRAITEMENT DU PERSONNEL

Le traitement du personnel fait apparaître au sens strict [nature 301–305], une augmentation des charges totales du personnel de CHF 1.374 mio entre le budget 2016 et le budget 2017. Ces différences sont dues principalement aux :

- mécanismes salariaux et charges sociales
- annualisation des postes
- nouveaux postes

Le taux d'allocation vie chère a été fixé à 0% dans le projet du budget 2017. En effet, le taux se calcule d'octobre 2015 à octobre 2016, par conséquent ceci est une projection qui n'est pas définitive.

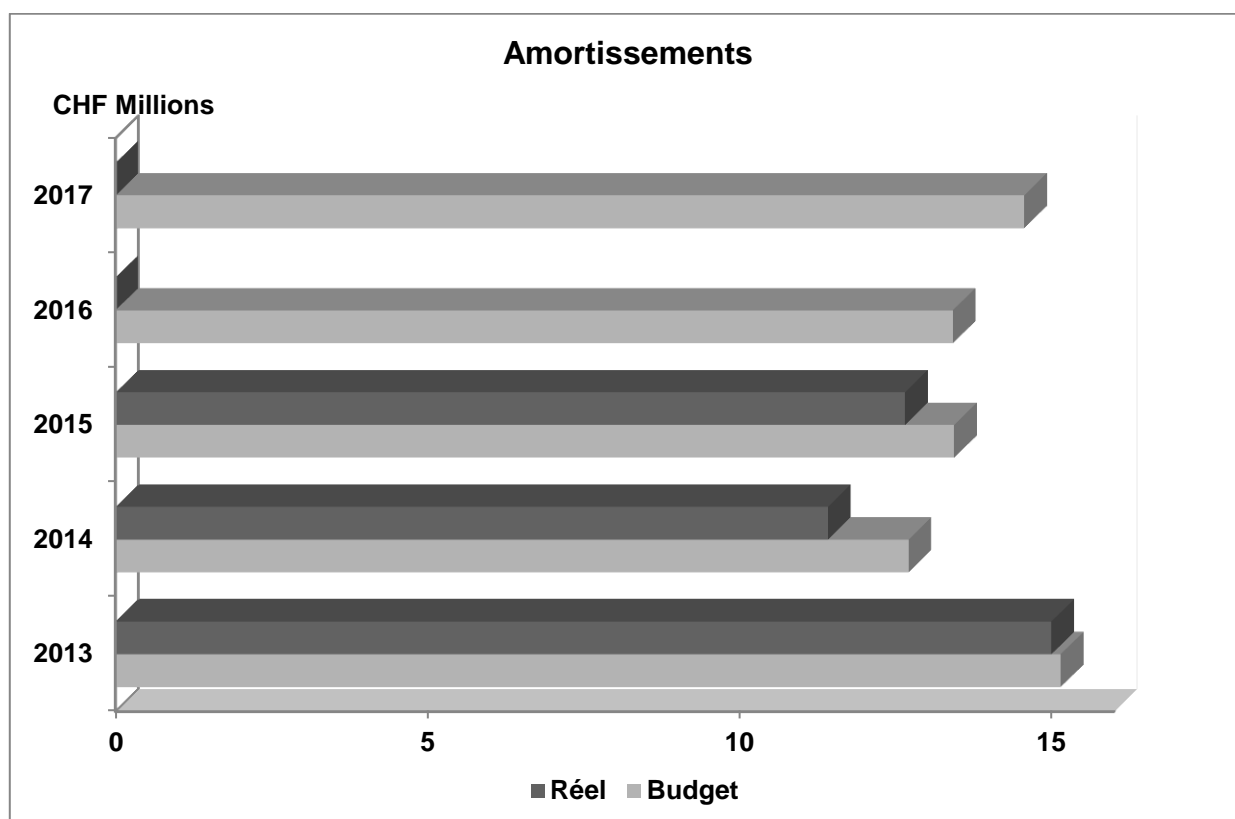


4.4. AMORTISSEMENTS

La variation est due à la planification des amortissements selon les délibérations votées et les échéances. [cf point 10].

4.5. EVOLUTION DES AMORTISSEMENTS

CHF/mio	2013	2014	2015	2016	2017
Budget	15.140	12.695	13.427	13.407	14.552
Réel	14.989	11.401	12.638		



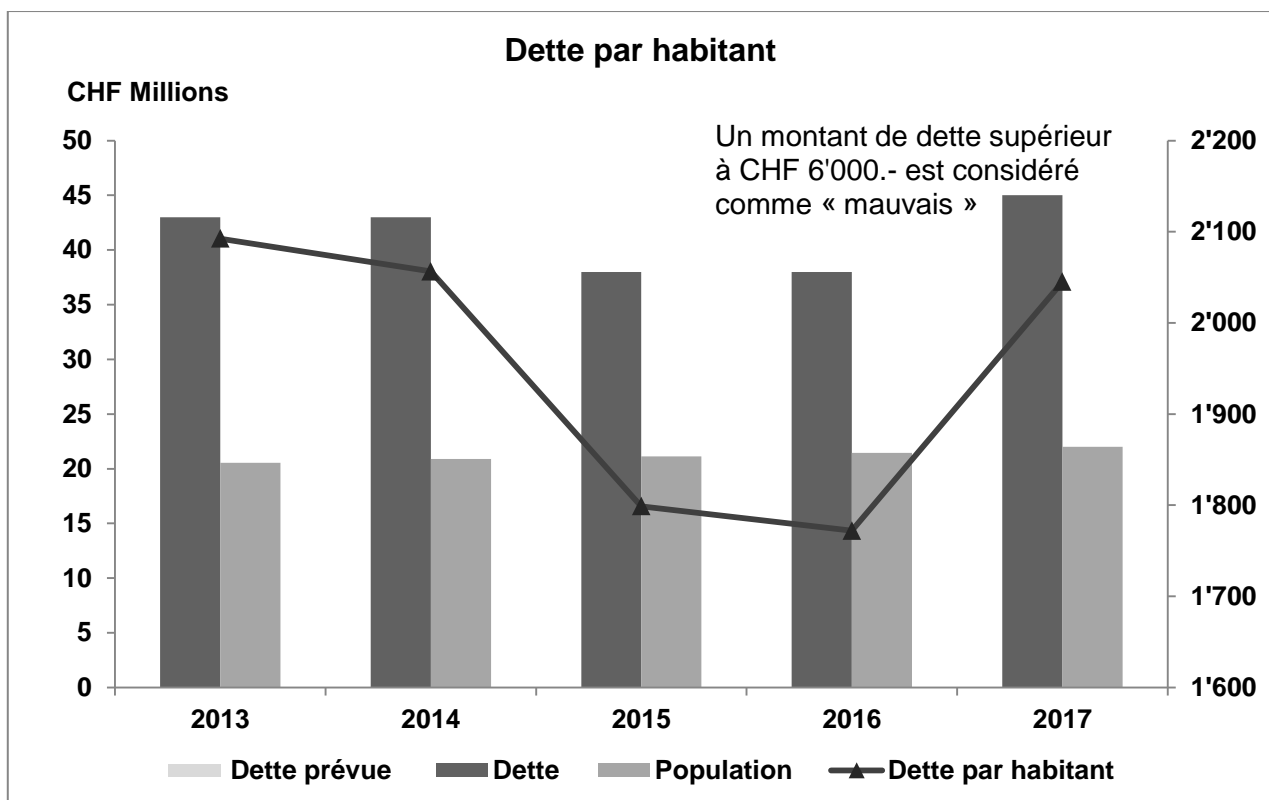
4.6. INTÉRÊT DE LA DETTE ET DETTE PAR HABITANT

La charge d'intérêt s'élève à CHF 0.172 mio [CHF 0.220 mio en 2016] pour un total d'endettement de CHF 45 mio. La dette par habitant prévue en 2017 s'élève à CHF 2'045.

La dette s'élevait au 01.01.2016 à CHF 38 mio et nous prévoyons qu'elle sera à un maximum de CHF 45 mio. La dette est évolutive. Pour rappel, en 2007 elle se trouvait à CHF 53.571 mio, en 2013 à CHF 43 mio soit dans la même fourchette que celle prévue à fin 2017.

A noter que le patrimoine comptable de la Ville se monte à 162 mio au 31 décembre 2015 et la fortune à CHF 164 mio. Les valeurs indiquées sont des valeurs précautionneuses puisqu'il s'agit de valeurs comptables.

CHF/mio	2013	2014	2015	2016	2017
Budget	0.584	0.583	0.361	0.220	0.172
Réel	0.455	0.477	0.264		



4.7. COMPOSITION DES AUTRES CHARGES

Les CHF 59.719 mio des autres charges se répartissent de la manière suivante :

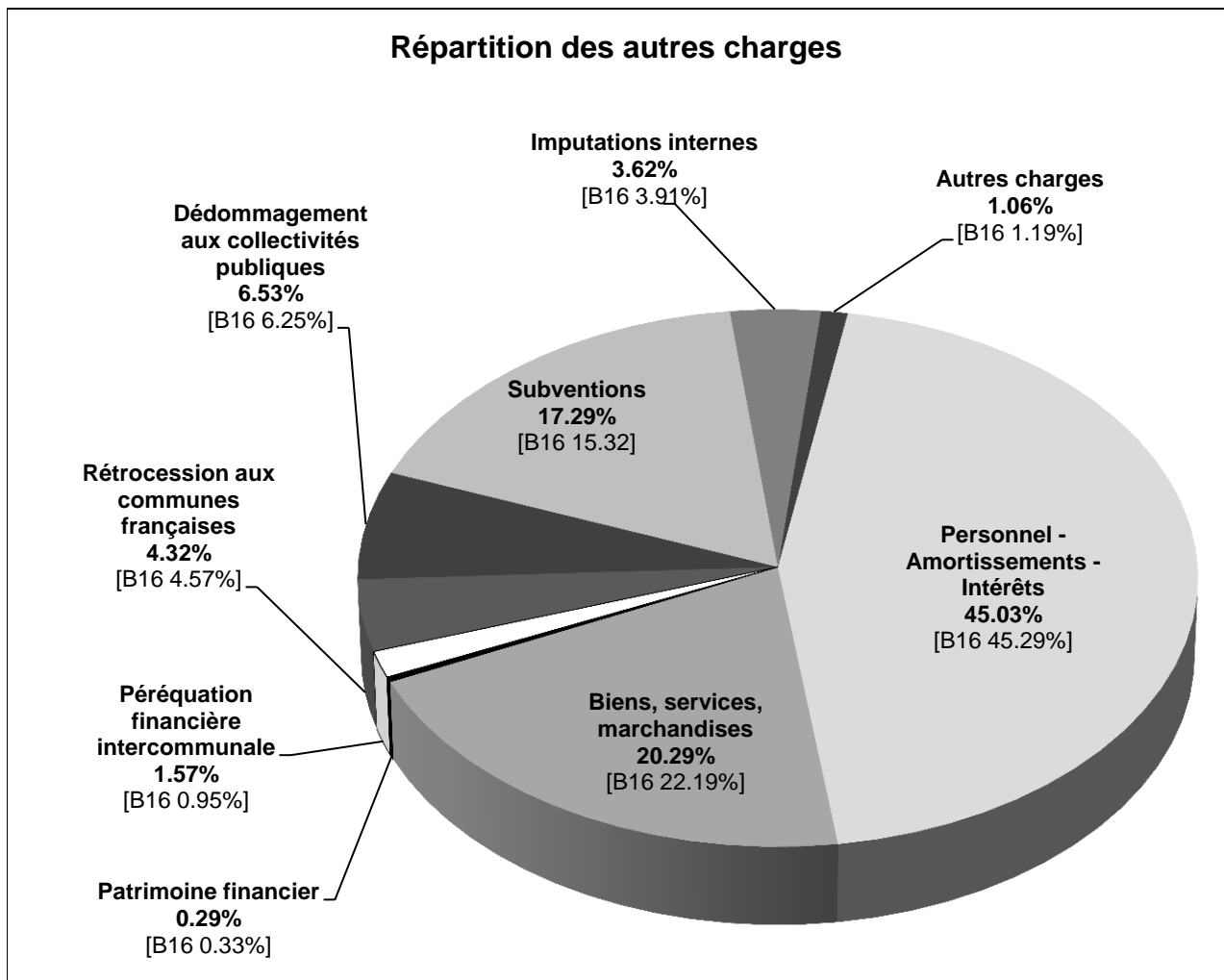
Nature	Désignation	Réel 2015 CHF/mio	Budget 2016 CHF/mio	Δ B17 – B16 CHF/mio	Budget 2017 CHF/mio
31x	Biens, services, marchandises	21.373	22.600	-0.561	22.040
330	Patrimoine financier	1.751	0.336	-0.023	0.313
341	Péréquation financière intercommunale	0.858	0.973	0.738	1.711
346	Rétrocession aux communes françaises	4.522	4.702	-0.013	4.689
35x	Dédommagements à des collectivités publiques	6.381	6.433	0.662	7.095
36x	Subventions accordées	14.623	15.763	3.022	18.785
39x	Imputations internes	4.228	4.030	-0.100	3.930
*	Autres charges	1.148	1.224	-0.067	1.156
	Total	54.884	56.061	3.658	59.719

4.8. RÉPARTITION DES CHARGES

2017	CHF/mio	%
Personnel – Amortissements – Intérêts	48.915	45.03%
Biens, services, marchandises	22.040	20.29%
Patrimoine financier	0.313	0.29%
Péréquation financière intercommunale	1.711	1.57%
Rétrocession aux communes françaises	4.689	4.32%
Dédommagements à des collectivités publiques	7.095	6.53%
Subventions accordées	18.785	17.29%
Imputations internes	3.930	3.62%
*Autres charges	1.156	1.06%
Total	108.634	100%

* Détail « Autres charges » :

300	Autorités et commissions	0.439
306	Prestations en nature [vêtements, chaussures, nettoyages]	0.138
307	Prestations aux pensionnés	0.073
308	Personnel intérimaire	0.190
309	Autres charges du personnel	0.316
	Total	1.156



5. INVESTISSEMENTS

Investissements bruts	CHF/mio	53.257
Subventionnements	CHF/mio	0
Investissements nets	CHF/mio	53.257

Pour l'année 2017, 139 projets sont concernés.

Les CHF 53.257 mio bruts prévu d'être dépensé en 2017 se répartissent entre deux catégories :

- CHF 29.988 mio concernant les nouveaux projets ;
- CHF 23.269 mio destinés aux projets déjà votés.

Au vu de l'expérience des dernières années nous avons tenu compte dans le budget de fonctionnement d'un taux de réalisation de 50 % de ce montant soit environ CHF 26.5 mio. ce qui est déjà ambitieux.

5.1. NOUVEAUX PROJETS

Nouveaux projets	CHF/mio
Crèche des Menuisiers (aménagement intérieurs)	4.000
Centre communal (Théâtre)	3.000
Acquisitions immobilières	3.000
Parking Vibert (réfection de la dalle et aménagement d'un parking) ainsi que des aménagements extérieurs sur les secteurs Vibert et Sardaigne	2.500
Chemin de Pinchat : BHNS, mise en séparatif des collecteurs, aménagement et assainissement du bruit	2.500
Route de Saint-Julien 5, aménagement intérieur	1.600
Création d'un chauffage à distance à la Fontenette et mesures conservatoires	1.500
Centre communal (Salle des fêtes)	1.500
Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)	1.348
Réalisation d'un plan lumière	1.000
Aménagement accueil du Musée	1.000
Total	22.948

Ces 11 nouveaux projets représentent 76.53 % de CHF 29.988 mio.

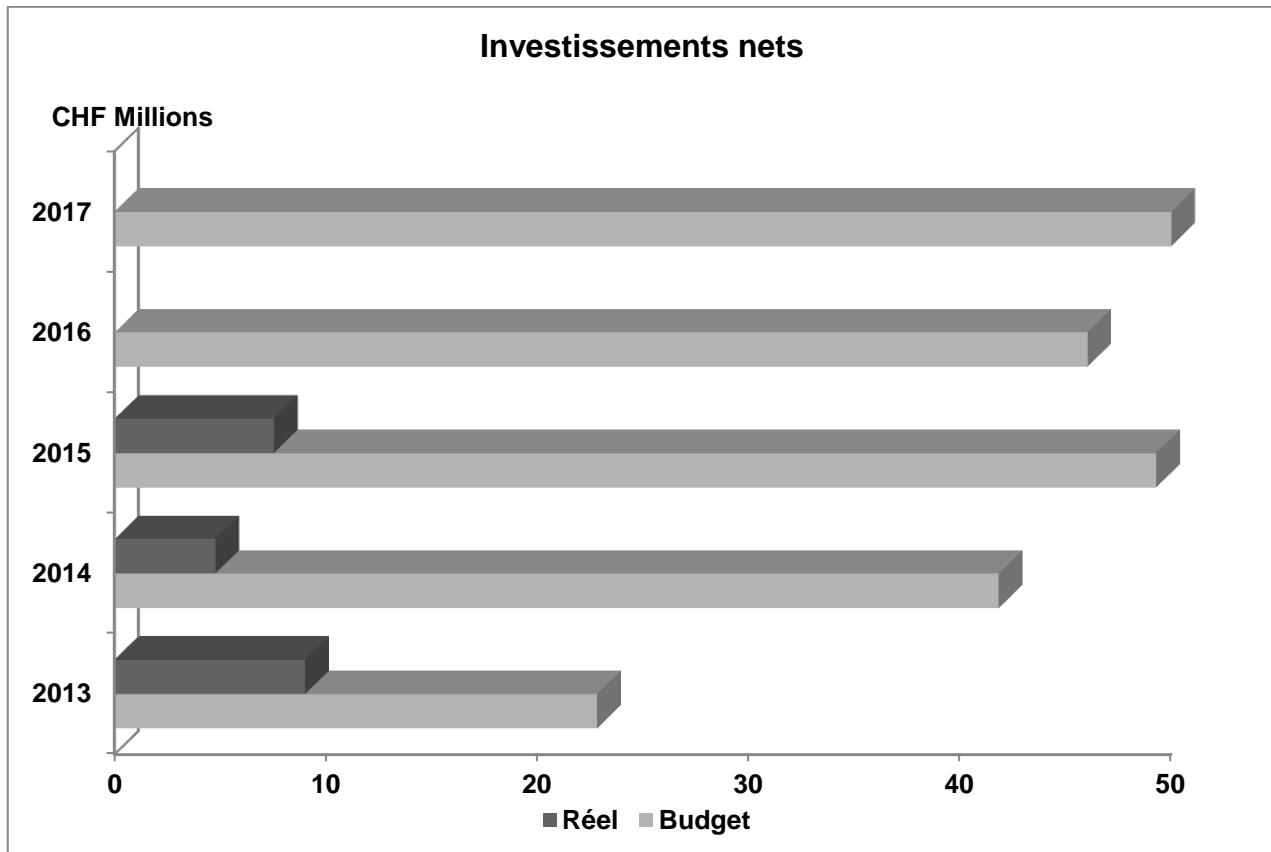
5.2. PROJETS VOTÉS

Projets votés	CHF/mio
Crédit de réalisation destiné au réaménagement de la route de Veyrier, depuis le Pont du Val d'Arve jusqu'au carrefour de la Fontenette y compris.	4.750
Crédit de construction pour la réalisation d'un parking public communal et d'un bâtiment pour les associations carougeoises œuvrant dans le domaine de la formation musicale à la route de Veyrier dans le quartier d'habitation « Les Familia » dans le secteur de la Fontenette ainsi que pour l'achat de parcelles à l'Etat de Genève et à la Fondation Emma Kammacher.	3.200
Crédit d'étude complémentaire et de réalisation en vue de la rénovation du pont de Carouge, travaux génie civil.	3.196
Crédit d'étude et de réalisation destiné à l'assainissement du bruit routier du secteur nord de la Ville de Carouge incluant le réaménagement de l'avenue de la Praille, de la rue des Noirettes et de l'avenue Industrielle.	3.000
Crédit de réalisation destiné au renouvellement d'une partie de l'éclairage public dans les secteurs Centre, Nord et Est de Carouge	1.500
Crédit destiné au remplacement et à l'acquisition de véhicules pour le service voirie, espaces verts et matériel (SVEM) : camion voirie (reprise 2 véhicules de CHF 3'000.-)	0.938
Crédit d'étude et de réalisation destiné à l'aménagement du réseau collectif privé d'assainissement de la rue du Tunnel	0.805
Crédit d'étude et de réalisation destiné à l'aménagement de surface de la rue du Tunnel	0.430
Crédit destiné aux études et à l'aménagement du réseau collectif privé d'assainissement de l'Îlot des Menuisiers	0.411
Aménagement pour les piétons, cyclistes, « réseau vert itinéraires 1 à 7 »	0.400
Total	18.630

Ces 10 projets votés représentent 80,07 % de CHF 23.269 mio.

5.3. INVESTISSEMENTS NETS

CHF/mio	2013	2014	2015	2016	2017
Budget	22.795	41.806	49.287	46.023	53.257
Réel	8.999	4.754	7.523		



kkk